



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités de plein air

Question écrite n° 50375

Texte de la question

M. Philippe Kemel appelle l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les inquiétudes de la Jeunesse au plein air (la JPA) quant à son avenir. Créée en 1938, la JPA est une confédération qui réunit des associations d'éducation populaire, des syndicats d'enseignants, la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE), le réseau des villes éducatrices. Elle est reconnue d'utilité publique, agréée complémentaire de l'enseignement public. Or elle risque de voir sa subvention annuelle amputée de 800 000 euros (soit 50 % de moins) et remis en cause le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Une telle diminution risque de mettre en péril l'existence de l'association et les activités qu'elle permet d'organiser. La JPA aide 19 000 enfants à partir en séjour collectif (classes découvertes et colonies) et reverse 1 400 000 euros d'aides aux familles. Près de 2 000 établissements scolaires ont bénéficié de cette aide pour partir en séjours scolaires ; parmi eux, 500 sont situés en zone d'éducation prioritaire et 400 situés en zone rurale. La JPA contribue à la réussite éducative et agit pour réduire les inégalités. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin que la JPA puisse poursuivre son action en faveur des enfants, et notamment des enfants dont les parents ont des difficultés matérielles.

Texte de la réponse

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative suit avec beaucoup d'attention l'évolution des soutiens publics accordés à l'association Jeunesse au plein air (JPA), partenaire privilégié du ministère. Les dirigeants de la confédération sont reçus régulièrement au ministère. Le soutien apporté par le ministère à la JPA est significatif et traduit la volonté de maintenir un réel partenariat : elle a ainsi bénéficié au niveau national en 2013 d'une subvention de 139 500 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue au titre des exercices 2013-2015. Se sont ajoutés 28 656 euros au titre des unités de subventions versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) au niveau national. Au titre du présent exercice 2014, et dans un contexte général de contrainte budgétaire, ces montants seront maintenus.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Kemel](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50375

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1525

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3076